

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Réception par le préfet : 14/01/2026

Publication : 14/01/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 12 décembre 2025

Le 17 décembre 2025 (changement d'heure)

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

10^{ème} séance de l'annéeSéance du 19 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 19 décembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence initialement convoqué à 11 heures 00 minutes par convocation en date du 12 décembre 2025, s'est réuni à 09 heures 30 minutes conformément à la lettre de convocation datée du 17 décembre 2025, à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

Etaient présents : 27 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL* (2^{ème} vice-président)- M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- M. Georges BRENDENT* (5^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL* (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY* (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOTH DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM*- M. William SURDIN*- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION*

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Sandra ENJARIC*- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE*- Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Magaly MARCIN*- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Côme Philibert MOUEZA

En cours de séance :

Vice-présidente : Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)

Autre conseiller communautaire : M. Fred EUSTACHE

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3

Vice-présidente : Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) à M. Côme Philibert MOUEZA

Autres conseillers communautaires : M. Fulbert HENRY à M. William SURDIN
Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE à Mme Renée-George NABAJOTH DELOUMEAUX

Nombre de conseillers absents excusés : 11

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau : M. Fabert MICHELY

En cours de séance :

Autres membres du bureau : Mme Corine PETRO- M. Georges DAUBIN

Autres conseillers communautaires : Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Marie-Camille MOUNIEN (pouvoir à Mme Francine DOQUET-ROUSSAS)- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Nombre de conseillers absents non excusés : 7

Autre membre du bureau : Mme Tania GALVANI

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE- Mme Nadège THEOPHILE

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 27 (dont 15 en visioconférence*)

Votants : 30 (dont 3 pouvoirs)

▪ Dont pour : 30

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

M. Côme Philibert MOUEZA

Délibération n°2025.12.10/762

**Présentation du
projet d'aménagement du
quartier de Fond Richer**

Rapporteur

M. Joseph LEE

Rapporteur de la commission
aménagement
de l'espace communautaire

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 14 JAN. 2026

- publication sur le site internet

ou notification, le : 14 JAN. 2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du conseil communautaire de CAP Excellence en date du 28 juin 2019 relative à la modification de l'intérêt communautaire du bloc de compétence « politique de la ville » libellé à l'article L5216-5-I-4° du Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération du conseil communautaire de CAP Excellence en date du 21 décembre 2019 relative à la validation des orientations du projet d'aménagement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)- la RUCAP ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le contrat de ville signé le 10 juillet 2015 associant l'État, la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et les trois communs membres ;
- VU la convention partenariale ANRU du 13 juillet 2023 ;
- VU l'avis favorable du Comité d'engagement de l'ANRU du 07 juillet 2025 ;

Considérant le rapport du président ;

La commission Politique de la ville - Habitat qui s'est réuni le 04 décembre 2025 a émis un avis favorable à la présentation du projet d'aménagement du quartier de Fond Richer dans le cadre du nouveau renouvellement urbain de CAP Excellence.

Ce projet d'aménagement comprend :

- La création de l'amorce d'une promenade urbaine sur son tronçon Nord, en lien avec le projet de revitalisation du territoire de Baie-Mahault,
- L'aménagement de poches de stationnement et aménagement paysager,
- La création d'un espace intergénérationnel au nord du périmètre, sur un espace où convergent les voies et chemins de desserte du quartier.

Et vise à :

- Organiser les déplacements
- Améliorer le cadre de vie
- Mettre en valeur et protéger les espaces naturels

La mise en œuvre de ces objectifs a été confiée à la SEMAG par convention de mandat en novembre 2024 pour un coût d'objectif de 3 M€.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- D'approuver le projet d'aménagement du quartier de Fond Richer sur la base des plans de principes, ci-annexés ; conformément au dossier soumis à l'examen de la commission politique de la ville – habitat.

ARTICLE 2- D'autoriser le président à solliciter auprès des partenaires ville de Pointe-à-Pitre, ville des Abymes, État, Région, Département, EPF les financements nécessaires à la mise en œuvre du programme RUCAP.

ARTICLE 3- De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour la mise en œuvre pratique de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 13 JAN. 2026

Le président de séance

Le président

Eric JALTON



Le secrétaire de séance

Le conseiller communautaire

Côme Philibert MOUEZA

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 14 JAN. 2026

